



Le 30 novembre 2015

**Objet : Demande de renseignements du 3 novembre 2015**  
N/Réf. : 4631-00-2015-05

---

Monsieur,

À titre de responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*, je donne suite à votre demande de renseignements du 3 novembre 2015, mais reçue à mon bureau le 4 novembre 2015.

Votre demande visait à obtenir, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 3 novembre 2015, les informations suivantes :

- Le nombre de réclamations civiles envoyées aux employeurs, par région;
- Le nombre de poursuites pénales recommandées par la CCQ, par région (peu importe le type d'infraction);
- Le nombre de poursuites pénales recommandées par la CCQ, par type d'infraction pénale (peu importe la région);
- Le nombre de poursuites pénales recommandées par la CCQ, par type d'infraction pénale et par région;
- Le nombre d'heures travaillées par région pour l'année 2015;
- Le nombre d'exemptions émises par région pour l'année 2015.

Vous trouverez ci-joint, les documents visés par votre demande de renseignements.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le responsable de l'application  
de la *Loi sur l'accès*,

François Charette  
FC/mm

p.j.

## Nombre de réclamations par région, 1er janvier au 3 novembre 2015

Données en date du 2015-11-25

Région	Nombre de réclamations
Bas-St-Laurent/Gaspésie	72
Saguenay/Lac-St-Jean	80
Québec	292
Mauricie/Bois-Francs	108
Estrie	76
Montréal - Centre	213
Montréal - Rive-Sud	212
Montréal - Rive-Nord	344
Outaouais	80
Abitibi/Témiscamingue	33
Côte-Nord/Baie-Comeau	26
<b>Total</b>	<b>1536</b>

## Nombre de poursuites pénales recommandées par région de l'infraction et type d'inf

Données en date du 2015-11-25

Région / type d'infraction	Nombre de poursuites recommandées
<b>Bas-St-Laurent/Gaspésie</b>	<b>297</b>
Apprenti effectuant d'autres tâches que celles de son métier	4
Employeur faisant effectuer d'autres tâches à l'apprenti	4
Employeur faisant travailler l'apprenti sans surveillance	15
Employeur ne respectant pas la proportion (chantier)	24
Employeur omet de verser avec son rapport les sommes correspondantes	42
Employeur omet inscrire au rapport mensuel heures travaillées	7
Employeur qui omet de transmettre l'avis écrit	9
Employeur qui omet d'inscrire toutes les info. obligatoires (registre)	4
Exécute des travaux sans être autorisé selon l'article 19.2	11
Mise à obstacle à l'exercice des fonctions (entrave)	1
Ne pas tenir compte des critères d'embauche (1500 heures)	27
Ne pas tenir compte des critères d'embauche (titulaire d'un cert.)	16
Personne concernée n'ayant pas répondu à une demande écrite	7
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux de construction)	74
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux relatifs à un métier)	9
Utilise un salarié non-titulaire (relatifs à un métier)	9
Utilise un salarié non-titulaire du cert. (travaux de construction)	34
<b>Saguenay/Lac-St-Jean</b>	<b>660</b>
Apprenti effectuant d'autres tâches que celles de son métier	31
Employeur faisant effectuer d'autres tâches à l'apprenti	25
Employeur faisant exécuter des travaux durant un congé obligatoire	1
Employeur faisant travailler l'apprenti sans surveillance	49
Employeur ne respectant pas la proportion (chantier)	84
Employeur omet de verser avec son rapport les sommes correspondantes	34
Employeur omet d'inscrire au registre les numéros suite à un mouvement	1
Employeur omet inscrire au rapport mensuel heures travaillées	38
Employeur qui omet de transmettre l'avis écrit	18
Employeur qui omet d'inscrire le nbre d'heures dans registre	1
Employeur qui omet d'inscrire toutes les info. obligatoires (registre)	18
Employeur qui remet au salarié un bulletin de paie non conforme	8
Exécute des travaux sans être autorisé selon l'article 19.2	1
Mise à obstacle à l'exercice des fonctions (entrave)	1
Ne pas tenir compte des critères d'embauche (titulaire d'un cert.)	16
Non-transmission du rapport mensuel pour le 15 du mois	11
Personne concernée n'ayant pas répondu à une demande écrite	56
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux de construction)	128
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux relatifs à un métier)	35
Refus de renseignements ou d'identification	4
Utilise un salarié non-titulaire (relatifs à un métier)	31
Utilise un salarié non-titulaire du cert. (travaux de construction)	69

<b>Québec</b>	<b>604</b>
Apprenti effectuant d'autres tâches que celles de son métier	22
Employeur faisant effectuer d'autres tâches à l'apprenti	16
Employeur faisant exécuter des travaux durant un congé obligatoire	1
Employeur faisant travailler l'apprenti sans surveillance	16
Employeur ne respectant pas la proportion (chantier)	85
Employeur omet de verser avec son rapport les sommes correspondantes	33
Employeur omet inscrire au rapport mensuel heures travaillées	15
Employeur qui omet d'aviser la Commission d'un mouvement main-d'oeuvre	1
Employeur qui omet de transmettre l'avis écrit	20
Employeur qui omet d'inscrire le nbre d'heures dans registre	1
Employeur qui omet d'inscrire toutes les info. obligatoires (registre)	11
Exécute des travaux sans être autorisé selon l'article 19.2	6
Mise à obstacle à l'exercice des fonctions (entrave)	2
Ne pas tenir compte des critères d'embauche (1500 heures)	2
Ne pas tenir compte des critères d'embauche (titulaire d'un cert.)	10
Non-respect d'une ordonnance de suspension des travaux	3
Non-transmission du rapport mensuel pour le 15 du mois	3
Personne concernée n'ayant pas répondu à une demande écrite	50
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux de construction)	169
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux relatifs à un métier)	22
Refus de renseignements ou d'identification	1
Utilise un salarié non-titulaire (relatifs à un métier)	14
Utilise un salarié non-titulaire du cert. (travaux de construction)	101
<b>Mauricie/Bois-Francs</b>	<b>506</b>
Apprenti effectuant d'autres tâches que celles de son métier	9
Employeur faisant effectuer d'autres tâches à l'apprenti	12
Employeur faisant exécuter des travaux durant un congé obligatoire	1
Employeur faisant travailler l'apprenti sans surveillance	14
Employeur ne respectant pas la proportion (chantier)	34
Employeur omet de verser avec son rapport les sommes correspondantes	32
Employeur omet inscrire au rapport mensuel heures travaillées	28
Employeur qui omet de transmettre l'avis écrit	16
Employeur qui omet d'inscrire toutes les info. obligatoires (registre)	70
Employeur qui refuse l'accès au registre	1
Exécute des travaux sans être autorisé selon l'article 19.2	15
Mise à obstacle à l'exercice des fonctions (entrave)	14
Ne pas tenir compte des critères d'embauche (titulaire d'un cert.)	10
Non-respect d'une ordonnance de suspension des travaux	1
Non-transmission du rapport mensuel pour le 15 du mois	4
Personne concernée n'ayant pas répondu à une demande écrite	23
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux de construction)	124
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux relatifs à un métier)	9
Refus de renseignements ou d'identification	1
Utilise un salarié non-titulaire (relatifs à un métier)	8
Utilise un salarié non-titulaire du cert. (travaux de construction)	80
<b>Estrie</b>	<b>504</b>

Apprenti effectuant d'autres tâches que celles de son métier	42
Employeur faisant effectuer d'autres tâches à l'apprenti	39
Employeur faisant exécuter des travaux durant un congé obligatoire	4
Employeur faisant travailler l'apprenti sans surveillance	20
Employeur ne respectant pas la proportion (chantier)	45
Employeur omet de verser avec son rapport les sommes correspondantes	4
Employeur omet inscrire au rapport mensuel heures travaillées	19
Employeur qui omet de transmettre l'avis écrit	15
Employeur qui omet d'inscrire toutes les info. obligatoires (registre)	16
Exécute des travaux sans être autorisé selon l'article 19.2	14
Ne pas tenir compte des critères d'embauche (titulaire d'un cert.)	4
Non-transmission du rapport mensuel pour le 15 du mois	7
Personne concernée n'ayant pas répondu à une demande écrite	20
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux de construction)	130
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux relatifs à un métier)	22
Utilise un salarié non-titulaire (relatifs à un métier)	17
Utilise un salarié non-titulaire du cert. (travaux de construction)	86
<b>Montréal - Centre</b>	<b>2054</b>
A refusé d'accorder l'accès à un lieu autorisé à la CCQ	1
Apprenti effectuant d'autres tâches que celles de son métier	67
Employeur faisant effectuer d'autres tâches à l'apprenti	53
Employeur faisant exécuter des travaux durant un congé obligatoire	6
Employeur faisant travailler l'apprenti sans surveillance	66
Employeur ne respectant pas la proportion (chantier)	121
Employeur omet de verser avec son rapport les sommes correspondantes	62
Employeur omet d'inscrire au registre les numéros suite à un mouvement	1
Employeur omet inscrire au rapport mensuel heures travaillées	63
Employeur qui omet de transmettre l'avis écrit	77
Employeur qui omet de transmettre un rapport mensuel dûment complété	1
Employeur qui omet d'inscrire toutes les info. obligatoires (registre)	10
Exécute des travaux sans être autorisé selon l'article 19.2	113
Mise à obstacle à l'exercice des fonctions (entrave)	3
Ne pas tenir compte des critères d'embauche (titulaire d'un cert.)	11
Non-transmission du rapport mensuel pour le 15 du mois	27
Personne ayant empêché la CCQ d'appliquer l'article 7.1	28
Personne concernée n'ayant pas répondu à une demande écrite	41
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux de construction)	814
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux relatifs à un métier)	45
Refus de renseignements ou d'identification	4
Utilise un salarié non-titulaire (relatifs à un métier)	37
Utilise un salarié non-titulaire du cert. (travaux de construction)	403
<b>Montréal - Rive-Sud</b>	<b>1274</b>
Apprenti effectuant d'autres tâches que celles de son métier	53
Employeur faisant effectuer d'autres tâches à l'apprenti	48
Employeur faisant exécuter des travaux durant un congé obligatoire	1
Employeur faisant travailler l'apprenti sans surveillance	49
Employeur ne respectant pas la proportion (chantier)	133

Employeur omet de verser avec son rapport les sommes correspondantes	80
Employeur omet inscrire au rapport mensuel heures travaillées	60
Employeur qui omet de transmettre l'avis écrit	75
Employeur qui omet d'inscrire toutes les info. obligatoires (registre)	6
Exécute des travaux sans être autorisé selon l'article 19.2	36
Mise à obstacle à l'exercice des fonctions (entrave)	1
Ne pas tenir compte des critères d'embauche (titulaire d'un cert.)	6
Non-transmission du rapport mensuel pour le 15 du mois	15
Personne ayant empêché la CCQ d'appliquer l'article 7.1	14
Personne concernée n'ayant pas répondu à une demande écrite	16
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux de construction)	357
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux relatifs à un métier)	53
Utilise un salarié non-titulaire (relatifs à un métier)	51
Utilise un salarié non-titulaire du cert. (travaux de construction)	220
<b>Montréal - Rive-Nord</b>	<b>1677</b>
Apprenti effectuant d'autres tâches que celles de son métier	48
Employeur faisant effectuer d'autres tâches à l'apprenti	43
Employeur faisant travailler l'apprenti sans surveillance	38
Employeur ne respectant pas la proportion (chantier)	119
Employeur omet de verser avec son rapport les sommes correspondantes	52
Employeur omet inscrire au rapport mensuel heures travaillées	98
Employeur qui omet d'aviser la Commission d'un mouvement main-d'oeuvre	1
Employeur qui omet de transmettre l'avis écrit	73
Employeur qui omet de transmettre un rapport mensuel dûment complété	2
Employeur qui omet d'inscrire toutes les info. obligatoires (registre)	36
Entrepreneur autonome qui omet de transmettre l'avis écrit à la CCQ	1
Exécute des travaux sans être autorisé selon l'article 19.2	77
Mise à obstacle à l'exercice des fonctions (entrave)	1
Ne pas tenir compte des critères d'embauche (titulaire d'un cert.)	67
Non-transmission du rapport mensuel pour le 15 du mois	23
Personne ayant empêché la CCQ d'appliquer l'article 7.1	4
Personne concernée n'ayant pas répondu à une demande écrite	32
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux de construction)	528
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux relatifs à un métier)	58
Refus de renseignements ou d'identification	3
Utilise un salarié non-titulaire (relatifs à un métier)	50
Utilise un salarié non-titulaire du cert. (travaux de construction)	323
<b>Outaouais</b>	<b>483</b>
Apprenti effectuant d'autres tâches que celles de son métier	26
Employeur faisant effectuer d'autres tâches à l'apprenti	21
Employeur faisant travailler l'apprenti sans surveillance	12
Employeur ne respectant pas la proportion (chantier)	48
Employeur omet de verser avec son rapport les sommes correspondantes	24
Employeur omet inscrire au rapport mensuel heures travaillées	12
Employeur qui omet de transmettre l'avis écrit	8
Employeur qui omet d'inscrire toutes les info. obligatoires (registre)	9
Exécute des travaux sans être autorisé selon l'article 19.2	6

Mise à obstacle à l'exercice des fonctions (entrave)	1
Ne pas tenir compte des critères d'embauche (titulaire d'un cert.)	60
Non-transmission du rapport mensuel pour le 15 du mois	3
Personne ayant empêché la CCQ d'appliquer l'article 7.1	1
Personne concernée n'ayant pas répondu à une demande écrite	30
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux de construction)	114
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux relatifs à un métier)	35
Utilise un salarié non-titulaire (relatifs à un métier)	23
Utilise un salarié non-titulaire du cert. (travaux de construction)	50
<b>Abitibi/Témiscamingue</b>	<b>216</b>
Apprenti effectuant d'autres tâches que celles de son métier	3
Employeur faisant effectuer d'autres tâches à l'apprenti	3
Employeur faisant travailler l'apprenti sans surveillance	3
Employeur ne respectant pas la proportion (chantier)	25
Employeur omet de verser avec son rapport les sommes correspondantes	4
Employeur omet inscrire au rapport mensuel heures travaillées	10
Employeur qui omet d'aviser la Commission d'un mouvement main-d'oeuvre	1
Employeur qui omet de transmettre l'avis écrit	4
Employeur qui omet de verser l'indemnité rel. équipements de sécurité	1
Entrepreneur autonome qui omet de transmettre l'avis	1
Exécute des travaux sans être autorisé selon l'article 19.2	7
Ne pas tenir compte des critères d'embauche (1500 heures)	2
Ne pas tenir compte des critères d'embauche (titulaire d'un cert.)	50
Personne concernée n'ayant pas répondu à une demande écrite	14
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux de construction)	54
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux relatifs à un métier)	5
Utilise un salarié non-titulaire (relatifs à un métier)	4
Utilise un salarié non-titulaire du cert. (travaux de construction)	25
<b>Côte-Nord/Baie-Comeau</b>	<b>300</b>
Apprenti effectuant d'autres tâches que celles de son métier	16
Employeur faisant effectuer d'autres tâches à l'apprenti	16
Employeur faisant exécuter des travaux durant un congé obligatoire	1
Employeur faisant travailler l'apprenti sans surveillance	11
Employeur ne respectant pas la proportion (chantier)	20
Employeur omet de verser avec son rapport les sommes correspondantes	2
Employeur omet inscrire au rapport mensuel heures travaillées	5
Employeur qui omet de transmettre l'avis écrit	8
Employeur qui omet d'inscrire toutes les info. obligatoires (registre)	1
Ne pas tenir compte des critères d'embauche (titulaire d'exemption)	1
Ne pas tenir compte des critères d'embauche (titulaire d'un cert.)	85
Non-transmission du rapport mensuel pour le 15 du mois	1
Personne ayant empêché la CCQ d'appliquer l'article 7.1	1
Personne concernée n'ayant pas répondu à une demande écrite	2
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux de construction)	50
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux relatifs à un métier)	22
Utilise un salarié non-titulaire (relatifs à un métier)	22
Utilise un salarié non-titulaire du cert. (travaux de construction)	36



## Nombre de poursuites pénales recommandées par type d'infraction, 1er janvier au 3

Données en date du 2015-11-25

Type d'infraction	Nombre de poursuites recommandées
A refusé d'accorder l'accès à un lieu autorisé à la CCQ	1
Apprenti effectuant d'autres tâches que celles de son métier	321
Employeur faisant effectuer d'autres tâches à l'apprenti	280
Employeur faisant exécuter des travaux durant un congé obligatoire	15
Employeur faisant travailler l'apprenti sans surveillance	293
Employeur ne respectant pas la proportion (chantier)	738
Employeur omet de verser avec son rapport les sommes correspondantes	369
Employeur omet d'inscrire au registre les numéros suite à un mouvement	2
Employeur omet inscrire au rapport mensuel heures travaillées	355
Employeur qui omet d'aviser la Commission d'un mouvement main-d'oeuvre	3
Employeur qui omet de transmettre l'avis écrit	323
Employeur qui omet de transmettre un rapport mensuel dûment complété	3
Employeur qui omet de verser l'indemnité rel. équipements de sécurité	1
Employeur qui omet d'inscrire le nbre d'heures dans registre	2
Employeur qui omet d'inscrire toutes les info. obligatoires (registre)	181
Employeur qui refuse l'accès au registre	1
Employeur qui remet au salarié un bulletin de paie non conforme	8
Entrepreneur autonome qui omet de transmettre l'avis	1
Entrepreneur autonome qui omet de transmettre l'avis écrit à la CCQ	1
Exécute des travaux sans être autorisé selon l'article 19.2	286
Mise à obstacle à l'exercice des fonctions (entrave)	24
Ne pas tenir compte des critères d'embauche (1500 heures)	31
Ne pas tenir compte des critères d'embauche (titulaire d'exemption)	1
Ne pas tenir compte des critères d'embauche (titulaire d'un cert.)	335
Non-respect d'une ordonnance de suspension des travaux	4
Non-transmission du rapport mensuel pour le 15 du mois	94
Personne ayant empêché la CCQ d'appliquer l'article 7.1	48
Personne concernée n'ayant pas répondu à une demande écrite	291
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux de construction)	2542
Quiconque non-titulaire du certificat (travaux relatifs à un métier)	315
Refus de renseignements ou d'identification	13
Utilise un salarié non-titulaire (relatifs à un métier)	266
Utilise un salarié non-titulaire du cert. (travaux de construction)	1427
<b>Total</b>	<b>8575</b>

## Nombre de poursuites pénales recommandées par région de l'infraction, 1er janvier a

Données en date du 2015-11-25

Région	Nombre de poursuites recommandées
Bas-St-Laurent/Gaspésie	297
Saguenay/Lac-St-Jean	660
Québec	604
Mauricie/Bois-Francs	506
Estrie	504
Montréal - Centre	2054
Montréal - Rive-Sud	1274
Montréal - Rive-Nord	1677
Outaouais	483
Abitibi/Témiscamingue	216
Côte-Nord/Baie-Comeau	300
<b>Total</b>	<b>8575</b>



**NOMBRE D'EXEMPTIONS DÉLIVRÉES PAR RÉGION  
DE PLACEMENT, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER  
AU 3 NOVEMBRE 2015**

Date de traitement. Année-Mois-Jour (Plusieurs éléments) 1er janvier au 3 novembre 2015  
Décision Acceptée  
Type de certificat Exemption

<b>Région de placement</b>	<b>Nombre d'exemptions délivrées</b>
00) Extérieur	162
01) Iles-de-la-Madeleine	3
02) Bas-St-Laurent-Gaspésie	278
03) Saguenay-Lac-St-Jean	393
04) Québec	927
06) Trois-Rivières	404
07) Cantons de l'Est	287
08) Montréal	2,976
09) Outaouais	435
10) Nord-Ouest	210
11) Côte-Nord	140
13) Baie James	26
<b>Total général</b>	<b>6,241</b>

## Nombres d'heures travaillées par les salariés selon la région de travail, 2014 et 2015

En milliers d'heures travaillées pour 2014 et 2015

	2014												
	Janvier	février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Année
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	139	184	212	177	405	483	443	631	570	507	630	265	4,645
Saguenay-Lac-Saint-Jean	236	332	446	362	583	526	453	610	570	535	618	293	5,564
Québec	1,061	1,491	1,913	1,596	2,662	2,386	1,941	2,640	2,503	2,338	2,740	1,391	24,663
Mauricie-Bois-Francis	300	394	515	439	776	686	568	784	745	701	877	455	7,242
Estrie	232	310	371	300	525	466	380	516	476	458	567	297	4,897
Grand Montréal	4,045	5,554	7,037	5,728	8,909	7,509	6,088	8,322	8,071	7,936	9,555	4,984	83,736
Outaouais	255	347	431	352	550	488	414	566	523	514	615	313	5,368
Abitibi-Témiscamingue	165	235	294	213	317	329	301	402	356	289	316	152	3,369
Côte-Nord	278	390	493	395	573	501	480	656	575	547	605	275	5,769
Baie-James	119	186	279	223	312	261	239	329	297	221	238	90	2,794
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>6,882</b>	<b>9,495</b>	<b>12,083</b>	<b>9,870</b>	<b>15,768</b>	<b>13,758</b>	<b>11,406</b>	<b>15,587</b>	<b>14,820</b>	<b>14,178</b>	<b>16,934</b>	<b>8,603</b>	<b>149,384</b>

  

	2015												
	Janvier	février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Année
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	216	190	198	213	419	470	456	606	579				3,347
Saguenay-Lac-Saint-Jean	228	211	218	234	407	406	358	503	470				3,034
Québec	1,349	1,349	1,429	1,499	2,518	2,217	1,835	2,430	2,265				16,891
Mauricie-Bois-Francis	408	385	415	439	743	658	544	772	732				5,096
Estrie	275	273	315	345	510	446	372	486	461				3,483
Grand Montréal	5,057	5,136	5,535	5,587	8,657	7,335	5,953	8,137	7,791				59,188
Outaouais	306	299	320	303	487	430	376	502	441				3,465
Abitibi-Témiscamingue	147	137	136	134	239	224	218	304	281				1,820
Côte-Nord	260	271	283	289	479	474	450	608	554				3,670
Baie-James	69	68	61	70	99	99	117	183	166				932
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>8,400</b>	<b>8,400</b>	<b>9,000</b>	<b>9,200</b>	<b>14,700</b>	<b>12,900</b>	<b>10,800</b>	<b>14,700</b>	<b>13,900</b>	<b>14,178</b>	<b>16,934</b>	<b>8,603</b>	<b>102,000</b>

1. Le total comprend les heures non identifiées à une région de travail.

Source : CCO, novembre 2015.